

Certificat en planification financière

Téléphone : 514 987-8511
 Courriel : cert.planification@uqam.ca

Code	Titre	Crédits
4751	Cheminement offert au personnel du Mouvement Desjardins	30
4731	Général	30

Trimestre(s) d'admission	Automne Hiver
Contingent	Programme non contingenté
Régime et durée des études	Offert à temps complet et à temps partiel
Campus	Campus de Montréal Campus de Lanaudière Campus de Laval Campus de Longueuil

PROTOCOLE D'ENTENTE

Ce programme d'études est offert par extension, par l'Université du Québec à Montréal, dans le réseau de l'Université du Québec par le biais de la plupart de ses établissements. Les crédits acquis dans ce programme peuvent ainsi être transférés de sorte que, dans le cas d'une mutation d'une région à une autre, l'étudiant puisse poursuivre ce programme sans pénalité.

OBJECTIFS

Le certificat en planification financière offre une formation académique multidisciplinaire destinée aux personnes s'occupant ou désirant s'occuper dans les entreprises de services financiers et celles qui se spécialisent en assurance-vie et en gestion de patrimoine. Plus spécifiquement, ce certificat vise à former les personnes qui ont ou auront à intervenir dans le secteur financier comme conseillers en sécurité financière, planificateurs financiers, ou encore comme gestionnaires financiers.

Ce certificat permet aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences requises pour exercer dans les domaines du conseil financier et de la planification financière personnelle. Il développera ainsi chez eux la capacité d'évaluer la situation financière de leurs clients et d'analyser leurs besoins afin de leur recommander les produits et services financiers appropriés, et ce, tout en respectant les cadres juridique et fiscal en vigueur. Ce certificat vise également à développer chez les étudiants les compétences leur permettant de communiquer efficacement avec leurs clients.

Ce certificat fait partie du programme de formation académique approuvé par l'Institut québécois de planification financière (IQPF) et peut donc conduire à l'obtention du diplôme de Planificateur financier décerné par cet institut ainsi que le titre de Planificateur financier (Pl. Fin.) octroyé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce certificat peut aussi mener à l'obtention du titre professionnel d'Assureur-vie certifié (A.V.C.) ou celui d'Assureur-vie agréé (A.V.A.), décernés par la Chambre de la sécurité financière (CSF).

L'ESG UQAM bénéficie d'une entente avec le Canadian Securities

Institute (Formation mondiale CSI Inc.). Grâce à celle-ci, les étudiants du cours FIN3530 Fonds d'investissement et produits financiers I peuvent directement passer les examens du Cours sur le commerce des valeurs mobilières (CCVM) ou du cours Fonds d'investissement au Canada (FIC) offerts par CSI. La réussite de ces cours permet d'obtenir un permis en valeurs mobilières auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

PARTENARIAT ACADÉMIQUE

Une entente de partenariat académique est conclue entre l'ESG UQAM et l'Institut québécois de planification financière (IQPF). Dans le cadre de cette entente, un concours de bourses est ouvert annuellement afin d'encourager les étudiants à réussir les exigences pour devenir Planificateur financier aussitôt que leur formation académique à l'ESG UQAM est complétée. Les étudiants sélectionnés bénéficieront d'une forte réduction au niveau du coût total d'inscription au cours de formation professionnelle et à l'examen de l'IQPF.

GRADE PAR CUMUL

Ce certificat devrait être considéré comme une étape vers l'obtention du grade de bachelier. Dans cette perspective, les informations qui suivent permettent de mieux planifier le cheminement conforme. L'étudiant devrait remplir le formulaire «Demande d'approbation d'un cheminement permettant l'octroi de grade de bachelier-ère par cumul de certificats» le plus tôt possible afin de bénéficier de l'encadrement adéquat. Le formulaire ainsi que les combinaisons de certificats acceptées sont disponibles à la réception du Vice-décanat aux études de l'École des sciences de la gestion.

Dans le cadre d'un baccalauréat par cumul et dans l'objectif de devenir Planificateur financier, l'étudiant devrait suivre le certificat en planification financière en 3e certificat. Un cheminement fortement recommandé serait alors ordonné comme suit :

1. Certificat en administration (4122) ou certificat en comptabilité générale (4627)
2. Certificat en finance (4607)
3. Certificat en planification financière (4731)

4122 ou 4627 ---> 4607 ---> 4731

Pour le 2e certificat, d'autres combinaisons demeurent possibles, veuillez vous informer auprès du baccalauréat par cumul de certificats : bac-cumul@uqam.ca

1) Catégorie et grades accessibles

Ce certificat de liste B (certificat spécialisé en gestion) peut conduire au grade de bachelier en administration des affaires (B.A.A.) ou de bachelier ès sciences de la gestion (B.Sc.G.), selon des combinaisons prédéterminées.

2) Nombre minimal de crédits à l'UQAM

Au moins cinquante pour cent (50%) des crédits nécessaires à l'obtention du grade doivent avoir été réussis à l'UQAM.

3) Politique de la langue française

Tout étudiant aspirant au grade de bachelier doit satisfaire à la Politique de la langue française de l'Université en passant le test approprié ou en réussissant le cours LIN1002 Connaissances de base en grammaire du français écrit (hors programme) (ou l'équivalent).

4) Exigence linguistique en anglais

Tous les étudiants d'un programme menant au grade de B.A.A. ou de B.Sc.G. doivent attester de leur maîtrise de la langue anglaise au niveau intermédiaire II de l'École de langues de l'UQAM ou l'équivalent. Cette exigence linguistique en anglais peut être satisfaite par la réussite d'un test au niveau intermédiaire II au Centre d'évaluation des compétences linguistiques (CECL) de l'École de langues ou l'équivalent ou par la réussite d'un ou de plusieurs cours d'anglais donnés à l'UQAM ou l'équivalent jusqu'au niveau intermédiaire II. Les étudiants sont invités à satisfaire à cette exigence dès leur première inscription au baccalauréat.

5) Champs de connaissances à couvrir

Les champs de connaissances suivants doivent nécessairement avoir été couverts au terme des certificats présentés à l'appui de la demande de grade de bachelier en administration des affaires (B.A.A.) :

- Comportement organisationnel
- Comptabilité
- Droit des affaires
- Éthique des affaires; responsabilité sociale des entreprises; développement durable (1)
- Finance
- Gestion des opérations
- Informatique; systèmes d'information; technologie
- Macroéconomie
- Marketing
- Microéconomie
- Ressources humaines
- Statistiques
- Théorie des organisations.

(1) : L'obligation de couvrir ce champ de connaissance s'ajoute pour les étudiants qui s'inscrivent à leur 1er certificat à compter du trimestre d'hiver 2008.

6) Activité de synthèse

Le cheminement pour l'obtention du grade de B.A.A. doit aussi comporter une activité de synthèse.

7) Recommandation

L'étudiant devrait consulter l'annexe 1 du Règlement des études de 1er cycle (#5) pour vérifier si d'autres conditions s'appliquent pour l'obtention du grade visé ou téléphoner à l'assistante à la gestion de programmes au 514 987-8546.

CONDITIONS D'ADMISSION

1) Ce programme répond aux exigences de formation d'associations professionnelles. À condition de respecter le cheminement obligatoire publié par chacune d'elles, les diplômés pourront obtenir les

désignations suivantes :

- Diplôme de Planificateur financier décerné par l'Institut québécois de planification financière (IQPF);
- Titre de Planificateur financier (Pl. Fin.) décerné par l'Autorité des marchés financiers (AMF);
- Titre d'Assureur-vie certifié (A.V.C.) décerné par la Chambre de la sécurité financière (CSF).

2) Le candidat désireux d'obtenir le diplôme de Planificateur financier de l'IQPF doit suivre le certificat en planification financière dans un cheminement de baccalauréat par cumul de certificats. Il est très fortement recommandé que le certificat en planification financière soit complété en dernier (3e dans l'ordre des certificats cumulés), afin que les notions servant à l'examen visant à l'obtention du diplôme auprès de l'IQPF soient encore valides.

Alternativement, il est possible de suivre le certificat en planification financière et d'aller à l'examen de l'IQPF en ayant préalablement complété un baccalauréat en administration ou l'équivalent.

Le certificat en planification financière peut également être suivi par les personnes détenant un baccalauréat ou une maîtrise (dans un domaine autre que l'administration, l'économie, le droit, ou l'actuariat) et ayant 2 années d'expérience au Canada reliée au domaine de la planification financière personnelle. Dans ce dernier cas, l'étudiant pourra se qualifier pour passer l'examen d'équivalence de formation académique de l'IQPF, permettant par la suite l'inscription au cours de formation professionnelle exigé pour passer l'examen du diplôme de Planificateur financier.

3) Le candidat désireux d'obtenir le titre d'Assureur-vie certifié (A.V.C.) doit communiquer avec la Chambre de la sécurité financière, et ce, dès son admission au programme.

Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté.

Trimestre d'admission (information complémentaire)

Admission aux trimestres d'automne et d'hiver.

Connaissance du français

Tous les candidats doivent avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé. La politique sur la langue française de l'Université définit les exigences à respecter à ce sujet.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques administratives ou l'équivalent québécois et avoir une expérience attestée d'un an dans le domaine de l'assurance ou des services financiers. Une moyenne académique minimale est exigée. Seuil minimal de la cote de rendement (cote R) : 21,00

Remarque : Le candidat ayant terminé le DEC en techniques administratives, option assurance-vie, pourra demander que les stages effectués dans le cadre de ses études collégiales soient reconnus au titre de l'expérience requise à l'admission au certificat.

Base expérience

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir une expérience attestée de 2 ans dans le domaine de l'assurance ou des services financiers.

Base études universitaires

Au moment du dépôt de la demande d'admission, avoir réussi au moins cinq cours (quinze crédits) de niveau universitaire dans une université québécoise. Une moyenne académique minimale peut être exigée.

Base études hors Québec

Au moment du dépôt de la demande d'admission, être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins quatorze années (1) de scolarité ou l'équivalent et avoir une expérience attestée d'un an dans le domaine de l'assurance ou des services

financiers. Une moyenne académique minimale de 11 sur 20 ou l'équivalent est exigée.

(1) À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Régime et durée des études

En raison de contraintes reliées à la disponibilité des cours ou au cheminement de ce programme, l'étudiant ne pourra terminer ses études dans un délai de douze mois.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits. Certains cours ont des préalables. Consultez la description des cours pour les connaître.)

Pour les étudiants désirant obtenir le titre professionnel de Planificateur financier

Les deux cours SCO1250 et FIN3500 ou leurs équivalents ayant été préalablement réussis dans le cadre d'un autre programme, les 10 cours suivants (30 crédits) seront à compléter dans le cadre du certificat en planification financière (pour les cours FIN3530 et FIN6520, voir les trois remarques plus bas) :

ECO2400 Analyse macroéconomique
 FIN3530 Fonds d'investissement et produits financiers I
 FIN5401 Assurances
 FIN5451 Retraite: aspects financiers
 FIN6520 Activité d'intégration en planification financière
 JUR1045 Aspects juridiques pour planificateurs financiers
 MKG5335 Stratégies de sollicitation en planification financière personnelle
 SCO4540 Planification successorale
 SCO5321 Fiscalité I pour planificateurs financiers
 SCO5322 Fiscalité II pour planificateurs financiers

Pour les étudiants ne désirant pas obtenir le titre professionnel de Planificateur financier

Les étudiants qui ne visent pas l'obtention du titre professionnel de Planificateur financier et qui n'auraient pas réussi les cours SCO1250 et FIN3500 ou leurs équivalents avant leur admission dans ce programme devront obligatoirement suivre ces deux cours dans le cadre de ce certificat. Dans ce cas, les étudiants n'auront pas à suivre les deux cours ECO2400 et MKG5335.

Remarque 1 : Il est possible d'être exempté du cours FIN3530 si l'étudiant répond à l'une ou l'autre des deux conditions suivantes : 1 - avoir complété, avant son admission dans ce programme, le Cours sur le commerce des valeurs mobilières (CCVM) du (Canadian Securities Institute (CSI)) avec une note minimale de 65 % pour les deux examens; 2- réussir le cours FIN3532 et avoir complété, avant son admission dans ce programme, un des cours suivants avec une note minimale de 65 % : - Fonds d'investissement au Canada (FIC) (Canadian Securities Institute (CSI) ou Institut des fonds d'investissement du Canada (Institut IFSE)); - Placement des particuliers (Attestation d'études collégiales - Services financiers) et expérience pertinente

Remarque 2 : Pour s'inscrire au cours FIN6520, l'étudiant doit avoir complété au moins 24 crédits du programme, incluant le cours SCO5322.

Remarque 3 : L'ESG UQAM bénéficie d'une entente avec le Canadian Securities Institute (CSI). Grâce à celle-ci, les étudiants du cours FIN3530 peuvent directement passer les examens du cours Fonds d'investissement au Canada (FIC) ou du Cours sur le commerce des valeurs mobilières (CCVM) offerts par le CSI. La réussite de ces cours permet d'obtenir un permis en valeurs mobilières auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Remarque 4 : La réussite des huit cours suivants est requise pour l'obtention du titre d'assureur-vie certifié (A.V.C.) : ECO2400, FIN3500, FIN3530, FIN5401, JUR1045, SCO1250, SCO5321, SCO5322.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

En raison de contraintes reliées à la disponibilité des cours ou au cheminement de ce programme, l'étudiant ne pourra pas terminer ses études dans un délai de douze mois.

Pour s'inscrire au cours FIN6520 Activité d'intégration en planification financière, l'étudiant doit avoir complété au moins 24 crédits du programme, incluant le cours SCO5322 Fiscalité II pour planificateurs financiers.

Il est possible d'être exempté du cours FIN3530 Fonds d'investissement et produits financiers I si l'étudiant répond à l'une ou l'autre des deux conditions suivantes :

- 1 - avoir complété, avant son admission dans ce programme, le Cours sur le commerce des valeurs mobilières (CCVM) du (Canadian Securities Institute (CSI)) avec une note minimale de 65 % pour les deux examens;
- 2 - réussir le cours FIN3532 Gestion des produits financiers (hors programme) et avoir complété, avant son admission dans ce programme, un des cours suivants avec une note minimale de 65 % :
 - Fonds d'investissement au Canada (FIC) (Canadian Securities Institute (CSI) ou Institut des fonds d'investissement du Canada (Institut IFSE));
 - Placement des particuliers (Attestation d'études collégiales - Services financiers) et expérience pertinente.

DESCRIPTION DES COURS

ECO2400 Analyse macroéconomique

Ce cours a pour objectif de permettre aux étudiants de prendre conscience de la complexité de l'environnement macroéconomique dans lequel les individus, les ménages et les entreprises évoluent, de connaître les mécanismes par lesquels les variables économiques influencent leurs décisions et enfin, de les familiariser avec les aspects théoriques, institutionnels et politiques de l'analyse macroéconomique appliquée à l'économie internationale. À la suite de ce cours, les étudiants devraient être en mesure de comprendre les principales théories qui permettent d'expliquer l'évolution de la production, de l'emploi, des prix, des taux d'intérêt et des taux de change et d'en percevoir les implications relativement au rôle des autorités de la politique économique. Les grandes questions de la macroéconomie: chômage, inflation, croissance et cycles économiques. Faits stylisés de l'économie canadienne: consommation des ménages, investissements des entreprises, dépenses gouvernementales et flux internationaux de biens et services et de capitaux. La monnaie, le crédit et la détermination des taux d'intérêt. Les marchés financiers internationaux. La balance des paiements, les régimes de taux de change et le financement du commerce extérieur. Conduite de la politique monétaire au Canada. Déficits budgétaires des gouvernements et évolution de la dette publique. Le chômage, l'inflation et les politiques de stabilisation dans le contexte de l'économie mondiale. La croissance économique au Canada et dans le monde. Les prévisions économiques et l'analyse conjoncturelle.

Modalité d'enseignement

Cours avec séances de travaux pratiques.

FIN3530 Fonds d'investissement et produits financiers I

Ce cours permet aux professionnels appelés à offrir des services consultatifs aux particuliers d'acquérir les compétences et les connaissances pour aider leurs clients à choisir les instruments et la stratégie de placement la plus appropriée. Il a un double objectif: d'une part, celui de donner aux professionnels une vue d'ensemble du secteur des placements (produits et marchés), en mettant l'accent sur les fonds de placement et, d'autre part, celui d'apprendre à ces professionnels à évaluer les objectifs financiers de leur clients et d'assurer que ceux-ci choisissent des placements qui leur conviennent. Rôle du conseiller financier incluant un aperçu des marchés financiers et du secteur des fonds de placement ainsi que la connaissance du client. Rappel des

notions de mathématiques financières. Différents types de placement: les obligations, les actions privilégiées et les actions ordinaires, les produits dérivés. Constitution et gestion de portefeuille de titres. Les fonds communs de placement: constitution des fonds communs de placement, les catégories de fonds, styles de gestion et le choix d'un fonds de placement, autres produits gérés. Processus de prestations de conseils à la clientèle, déontologie et normes de conduite du guide en placement. L'étudiant qui désire obtenir l'autorisation de vendre des titres de fonds de placement devra à la fin du cours réussir en plus l'examen du Canadian Securities Institute (Formation mondiale CSI Inc.).

Conditions d'accès

Il est fortement suggéré d'avoir suivi un cours de mathématiques financières avant de s'inscrire à ce cours.

FIN5401 Assurances

Ce cours vise à initier l'étudiant aux éléments clés de la planification financière des particuliers en matière d'assurances de personnes. Au terme du cours, l'étudiant sera en mesure d'évaluer les besoins réels d'assurances de personnes d'un individu; d'analyser les produits d'assurances disponibles sur le marché et de faire des recommandations de couverture appropriées. Il maîtrisera les principes de base de l'assurance, s'initiera aux règles déontologiques et aux caractéristiques techniques des produits d'assurance offerts sur le marché. Il se familiarisera avec les intervenants de l'industrie en assurance de personnes.

FIN5451 Retraite: aspects financiers

Ce cours permet à l'étudiant d'acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs de retraite d'un particulier. L'étudiant sera initié aux concepts de la retraite, de sa planification et des stratégies financières à adopter. Plus spécifiquement, les sujets suivants seront couverts: introduction à la retraite, planification de la retraite, régimes privés (individuels et collectifs) de retraite, régimes gouvernementaux de pension et de retraite, aspects fiscaux de la retraite.

Préalables académiques

SCO5321 Fiscalité I pour planificateurs financiers

FIN6520 Activité d'intégration en planification financière

Ce cours vise à donner aux étudiants l'opportunité d'appliquer les diverses connaissances qu'ils ont acquises dans le programme à des cas synthèses, simulant ainsi des situations qu'ils devront affronter dans leur pratique quotidienne. Le cours a deux objectifs: il permet aux étudiants de bien maîtriser la matière présentée dans le programme et il leur permet d'appliquer cette matière correctement. Le contenu de ce cours porte premièrement sur la révision des notions de bases telles que: les normes de la planification financière personnelle et le rôle des divers intervenants de l'industrie; l'éthique; les produits et services financiers; les mathématiques financières; les principaux produits en assurance des personnes; le patrimoine familial, l'union de fait, de convention entre actionnaires, de testaments et de succession; la retraite; les notions de fiscalité et de succession.

Modalité d'enseignement

Le cours abordera, dans le cadre d'ateliers pratiques, des études de cas et exercices permettant de faire la synthèse de toutes les connaissances acquises pendant le programme.

Conditions d'accès

Ce cours ne peut être suivi que si l'étudiant a cumulé 24 crédits (8 cours) du programme.

Préalables académiques

SCO5322 Fiscalité II pour planificateurs financiers

JUR1045 Aspects juridiques pour planificateurs financiers

Ce cours vise à sensibiliser les étudiants qui poursuivent des études en gestion aux divers aspects juridiques qui peuvent affecter les domaines qu'ils n'analysent pas ailleurs. Plus spécifiquement, les objectifs sont de familiariser les étudiants au langage juridique, de leur apprendre les

notions et les principes de droit applicables aux entreprises, développer les habiletés nécessaires pour identifier la nature des problèmes juridiques, distinguer et appliquer des notions et des principes de droit. Étude des notions fondamentales relatives aux contrats, à la responsabilité civile ainsi que le droit des personnes, des biens et les formes juridiques de l'entreprise. Introduction aux concepts de droit familial incluant les successions. Survol des règles relatives à l'administration du bien d'autrui et au droit des assurances. Responsabilité professionnelle du planificateur financier.

MKG5335 Stratégies de sollicitation en planification financière personnelle

Ce cours poursuit les objectifs suivants: - familiariser les étudiants avec la fonction marketing dans le contexte des services financiers; - comprendre le comportement du client de services financiers; - leur donner les outils de base pour analyser et comprendre la dynamique des marchés financiers; - développer des compétences en matière de vente, tout particulièrement dans une optique relationnelle; - marketing et ventes dans le contexte de services financiers; - le comportement du client: incidence des facteurs environnementaux et sociologiques; - le comportement du client: incidence des facteurs psychologiques; - l'intégration des concepts du comportement du consommateur pour la vente de services financiers; - l'approche des marchés: les relations avec la clientèle; - l'approche des marchés: la mise en place d'une stratégie relationnelle; - élaboration d'une stratégie marketing: les fondements et la méthode; - communication avec la clientèle; - la vente: la performance individuelle; - la vente de services financiers: éléments comportementaux; - la performance en matière de vente; - la performance: la qualité des services.

SCO4540 Planification successorale

Ce cours a pour objectif l'étude des règles relatives à la planification successorale. Il vise à donner à l'étudiant une approche pratique par des discussions de cas. Structure des taux d'imposition. Types de revenus. Transfert de biens. Fractionnement des revenus. Règles d'attribution. Décès. Testament. Fiducie entre vifs, discrétionnaire et testamentaire. Gel successoral. Capitalisation. Achat et rachat d'actions. Crystallisation de la DGC. Convention entre actionnaires. Planification post mortem.

Préalables académiques

ACT4545 Régimes de retraite: conception ou ACT6031 Modèles actuariels en régimes de retraite ou SCO5322 Fiscalité II pour planificateurs financiers

SCO5321 Fiscalité I pour planificateurs financiers

Étude des éléments fiscaux de base et application à la planification financière personnelle. Cadre fiscal des particuliers. Calcul du revenu des diverses sources; de charge et emploi; de bien; de gains et pertes en capital; d'exploitation d'une entreprise. Revenu imposable

Préalables académiques

ACT1200 Mathématiques financières I ou ACT2025 Mathématiques financières I ou FIN3500 Gestion financière

SCO5322 Fiscalité II pour planificateurs financiers

Ce cours se veut une continuité du cours SCO5321 Fiscalité I pour planificateurs financiers. En ce sens, il poursuit les mêmes objectifs, à savoir: permettre l'acquisition de connaissances qui s'ajoutent au SCO5321 Fiscalité I pour planificateurs financiers et les intègrent dans le cadre de la planification financière personnelle; le développement de la capacité d'analyse des concepts et techniques de planification plus avancés et l'application pratique par des discussions de cas. Étude des éléments fiscaux intermédiaires et application à la planification financière personnelle. Règles applicables au décès d'un particulier; les successions et fiducies. Utilisation des sociétés par actions. Relations de l'actionnaire avec sa société. Restructuration des sociétés. Société de personnes. Imposition des non-résidents.

Préalables académiques

SCO5321 Fiscalité I pour planificateurs financiers

POUR LES CANDIDATS INSCRITS À TEMPS PARTIEL DÉSIRANT LE TITRE PROFESSIONNEL DE PLANIFICATEUR FINANCIER

1er trimestre	SCO5321	ECO2400
2e trimestre	SCO5322	FIN3530
3e trimestre	SCO4540	JUR1045
4e trimestre	FIN5451	FIN5401
5e trimestre	MKG5335	FIN6520

À cause des préalables, le programme requiert au minimum trois (3) trimestres pour être complété. Les cours [SCO1250] et [FIN3500] ou leurs équivalents ont été préalablement réussis lors d'un précédent certificat ou dans un programme de baccalauréat.

POUR LES CANDIDATS INSCRITS À TEMPS PARTIEL NE DÉSIRANT PAS LE TITRE PROFESSIONNEL DE PLANIFICATEUR FINANCIER

1er trimestre	SCO1250	FIN5401
2e trimestre	FIN3500	JUR1045
3e trimestre	FIN3530	SCO5321
4e trimestre	SCO5322	FIN5451
5e trimestre	SCO4540	FIN6520

Les candidats désirant obtenir le titre d'assureur-vie certifié (A.V.C.) doivent s'adresser à la Chambre de la sécurité financière. La réussite des huit (8) cours suivants peut permettre l'obtention de ce titre: [FIN3500], [FIN3530], [FIN5401], [JUR1045], [SCO1250], [SCO5321], [SCO5322] et [ECO2400].

N.B. : Le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.
Cet imprimé est publié par le Registrariat. Basé sur les renseignements disponibles le 31/07/19, son contenu est sujet à changement sans préavis.
Version Été 2019